

BILAN D'ACTIVITÉS 2024

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

Parution 2025

CESER RÉUNION

Retour sur l'année 2024

Président : Dominique VIENNE

Vice Présidente Déléguée Généraliste du CESER de La Réunion et Présidente de la commission FER : Christine NICOL

Directrice : Valérie FERRERE

Production, Rédaction et Conception : CESER Reunion

Direction de la publication : CESER Réunion

Images : ©CESER Réunion ©Région Réunion ©AdobeStock (pour images génériques)

Réalisation et impression : Design System

BILAN D'ACTIVITÉ 2024 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

ONT PRIS PART AU VOTE :

SCRUTIN

M. Frédéric ARHAN-HOARAU
M..Jacky BALMINE
M. Yannick BEREZAIE
M. Eric BODO
M. Eric CHAVRIACOUTY
M. Janick CIDNEY
M. Joël DALLEAU
M. Alain DAMBREVILLE
Mme. Karine DEFROMONT
Mme Sylviane DIJOUX
M. Gilberto DUFESTIN
M. Olivier FONTAINE
M. Haroun GANY
M. Renaud GILLARD
M. Fabrice HANNI
Mme Daniela HOARAU
M. Eric JEUFFRAULT
Mme. Sarah LAMBERT
M. Jean-Marie LEBOURVELLEC
Mme. Céline LUCILLY
Mme. Laurence MACE
M. Joseph MAGDELEINE

M. Didier MAZEAU
M.Harry-Claude MOREL
M. Jean-Michel MOUTAMA
Mme. Christine NICOL
M. Pierrick OLLIVIER
Mme. Ingrid OUSSOURD
Mme. Laurence PAYET
M. Dominique PETCHY
M. Jean-Marie POTIN
M. Emmanuel ROTHE
M. Daniel SAVIGNY
M. Patrick SERVEAUX
M. Willy SHOCK-TORAP
M. Joël SORRES
M. Saméry TECHER
M. Laurent TURPIN
M. Dominique VIENNE
M. Renaud VOKA
M. Jérôme VUILLEMIN
Mme. Nathalie WAN-HOO
Mme Nadia YAHIAOUI
M. Gérard ZITTE



44

VOTANTS



44
sont pour



00
sont contre



00
s'abstiennent

L'ensemble du projet a été adopté
au scrutin public lors de la séance plénière
du CESER de La Réunion du

JEUDI 19 JUIN 2025

SOMMAIRE

L'édito du Président	05
Raison d'être	06
- Ceser de La Réunion	06
• Notre raison d'être	
• Notre statut	
- Qui sommes-nous ?	07
2024, installation de la nouvelle mandature	08
- Installation de la nouvelle mandature	09
- Séminaires du CESER	10
• Séminaire de rentrée	
• Séminaire des Parties Prenantes	
- Documents d'acculturation au CESER	11
• Guide du conseiller	
• Livret des présentations	
• Note d'engagement	
- Les différentes commissions	12
2024, le CESER présente sa feuille de route	14
- Introduction de la Nouvelle Société Réunionnaise	16
- Le CESER présente sa feuille de route	17
• Feuille de route par formations de travail	
• Section Prospective	
2024, LE CESER en action	24
- Le CESER donne son avis	25
- Le CESER hors les murs	26
2024, le CESER en chiffres	30
Cap vers 2025	31

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



“

Depuis plus de 50 ans, le CESER de La Réunion est l'expression légitime de la société civile organisée. Créé en 1972, installé dès 1973 à La Réunion, bien avant même l'assemblée régionale, notre mission est restée inchangée : **participer à l'administration de la Région, en portant la voix des acteurs engagés du territoire.**

Nous ne sommes pas élus, mais nous sommes nommés par l'État. Cette nomination n'est pas le fruit du hasard : **elle s'appuie sur notre légitimité, car nous sommes désignés par des organisations représentatives**, et sur notre **expertise d'usage**, issue de notre engagement quotidien dans la vie économique, sociale, environnementale et citoyenne du territoire.

Oui, le CESER parle au nom de celles et ceux **qui font la Réunion du quotidien**.

Ceux qui portent des projets, des valeurs, de la solidarité. Ceux qui, comme les colibris, font leur part, humblement mais résolument, pour bâtir une société plus juste, plus durable, plus solidaire.

Dans un monde où la **défiance envers les politiques publiques grandit**, notre rôle d'assemblée consultative prend tout son sens. Dans la discréption mais avec constance, nous analysons, **nous auditionnons, nous proposons**. Nos avis ne sont pas là pour faire joli : ils **éclairent les décisions, nourrissent les politiques publiques**, et ouvrent des chemins d'avenir.

Ce rapport témoigne d'une partie de nos actions en 2024 : travaux, auditions, événements, réflexions collectives... Autant de moments où nous avons exercé, ensemble, notre mission de **veille démocratique, d'écoute active et de contribution concrète** à la transformation de notre île.

Nous ne prétendons pas tout résoudre, mais nous refusons l'indifférence. Le CESER n'est pas un "machin". **Il est une conscience collective au service du territoire.**

Et si la démocratie veut survivre aux crises qui la traversent, elle devra plus que jamais s'appuyer sur des lieux comme celui-ci, où l'on débat, où l'on construit, où l'on agit... **sans chercher la lumière mais pour éclairer les autres.** Là est notre mission de participation à l'administration régionale.

Dominique Vienne
Président du CESER Île de La Réunion

”

CESER DE LA RÉUNION

NOTRE RAISON D'ÊTRE

“Rénover en continu la fabrique de l'action publique pour, par et avec la société civile”

« Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie territoriale, le CESER de La Réunion est l'assemblée consultative pour ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique régionale. Avec une culture du débat constructif, nous, membres du CESER, engagé(e)s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socioprofessionnelles, mettons en commun et unissons nos connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale. »

NOTRE STATUT

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative. Il a pour missions d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »

Article L4134-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

« Le conseil régional par ses délibérations et celles de sa commission permanente, le président du conseil régional par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, le conseil éco-nomique, social et environnemental régional par ses avis concourent à l'administration de la région. »

Article L4131-2 du CGCT



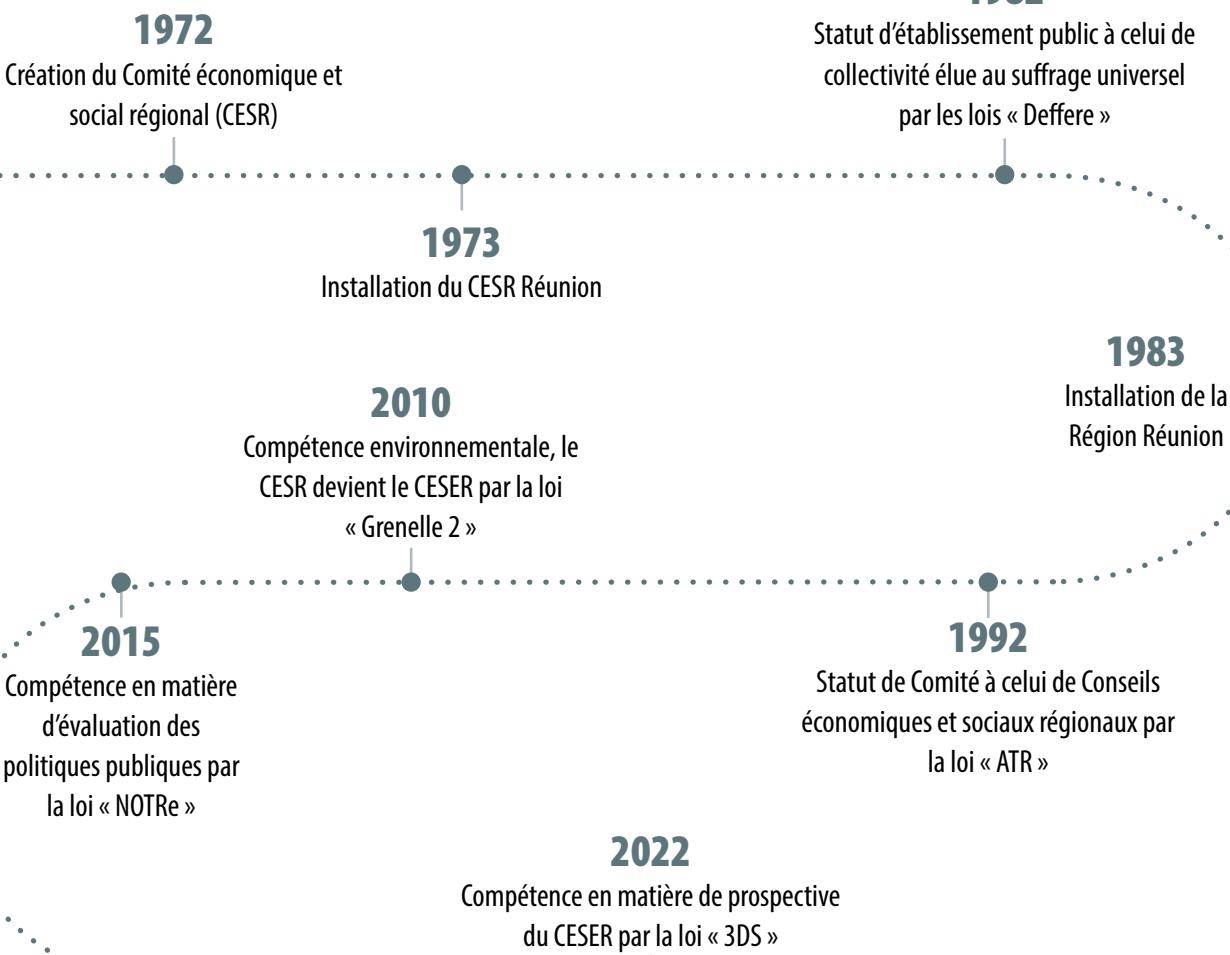
QUI SOMMES-NOUS ?

LE CESER DE LA RÉUNION, QUI SOMMES-NOUS ?

Le CESER de La Réunion, expression de la société civile organisée et catalyseur de son engagement pour le territoire

Depuis 50 ans, le CESER de La Réunion demeure un acteur majeur du territoire en garantissant l'expression de la société civile organisée et en s'engageant pour la région.

À La Réunion, le 13 décembre 1973, soit, dix ans avant la création du Conseil régional, a été installé le premier Comité économique et social régional (CESR). L'une de ses premières actions a concerné l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement des Hauts. Depuis, cette institution a évolué et s'est enrichie par un élargissement continu de ses compétences.



**2024,
installation
de la nouvelle
mandature**

2024, INSTALLATION DE LA NOUVELLE MANDATURE

INSTALLATION DE LA NOUVELLE MANDATURE

L'année 2024 a marqué le cycle d'une nouvelle mandature avec le renouvellement des membres du Conseil, économique, social et environnemental régional de La Réunion (CESER).

Pour rappel, l'article L 4432-9 du CGCT indique que : « Lorsqu'un organisme est appelé à désigner plus d'un membre d'un conseil, il procède à ces désignations de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes désignés, d'une part, et des femmes désignées, d'autre part, ne soit pas supérieur à un. La même règle s'applique à la désignation des personnalités qualifiées. Ne peuvent être membres de ces conseils les conseillers généraux et les conseillers régionaux. »

Un premier arrêté préfectoral a fixé la composition du CESER et donc les organismes appelés à désigner des membres (arrêté préfectoral n° 2768 du 15 décembre 2023). Puis un second temps nominatif a constaté les désignations :

- Arrêté n° 3000 du 29 décembre 2023 constatant la désignation et nomination des membres au CESER.
- Arrêté n° 222 du 2 février 2024 constatant la désignation et nomination des membres au CESER.
- Arrêté n° 292 du 14 février 2024 constatant la désignation et nomination des membres au CESER.

Les membres sont nommés par le préfet de région pour six ans renouvelables. Ainsi, le 5 février 2024, le CESER de La Réunion a été installé par le préfet Jérôme FILIPPINI. L'assemblée consultative est composée de 55 membres représentant 58 organisations au sein du territoire. En l'espèce, quatre « collèges » se répartissent comme suit :

- 21 sièges pour les entreprises et activités professionnelles non salariées ;
- 21 sièges pour les organisations syndicales de salariés ;
- 11 sièges pour les organismes et associations qui participent à la vie collective ;
- 2 sièges pour les personnalités qualifiées.

Le président du CESER Dominique VIENNE a été réélu par les membres de la nouvelle assemblée pour trois ans. Il a pour rôle de convoquer et présider les instances de l'assemblée.

L'assemblée est constituée de 33 nouveaux membres et de 22 renouvellements soit une mandature avec un taux de 60% de nouveaux conseillers et conseillères. La parité au bureau est de 42% pour les femmes (10) et de 58% pour les hommes (14).



SÉMINAIRES

Le 7 mars 2024, un **séminaire de rentrée** a constitué l'occasion pour les membres de comprendre en profondeur l'institution du CESER, son fonctionnement, ses missions et son rôle au sein de la région. De plus, ce séminaire a offert une occasion précieuse pour explorer la relation entre le CESER et le Conseil régional, en clarifiant les liens institutionnels, les interactions, et les mécanismes de coopération entre ces deux entités. Cela a permis aux nouveaux membres d'acquérir les valeurs et connaissances nécessaires pour participer pleinement et efficacement aux travaux du CESER, en contribuant de manière informée et pertinente aux réflexions et aux décisions qui impactent la vie régionale. Ce séminaire de rentrée a été un moment clé pour favoriser la synergie entre les conseillers, renforcer leur engagement envers le CESER et préparer son partenariat avec le Conseil régional.

Lors de ce séminaire, les nouveaux membres ont exprimé ce qu'est le CESER par un nuage de mots et défini leurs intentions en tant que membres :



Des ateliers ont aussi été proposés pour créer la dynamique de groupe, de dialogue et le démarrage d'une synergie collective

- Atelier Démocratie locale permanente N°1 : Problématique : Comment le CESER peut-il jouer un rôle actif dans la DLP et encourager la participation citoyenne (initiatives locales, forum, sensibilisation ...) ?
- Atelier Démocratie locale permanente N°2 : Problématique : Comment garantir la prise en compte des préoccupations locales au quotidien et non seulement lors des périodes de consultations formelles ? Quels mécanismes innovants de démocratie participative pourraient être mis en place sur le territoire pour favoriser l'inclusion de toutes les parties prenantes (citoyens, entreprises, associations, institutions...) ?
- Atelier Prospective territoriale N°3 : Problématique : Dans quelle mesure la prospective peut-elle être un levier pour orienter les recommandations du CESER vers des solutions durables et adaptées ?
- Atelier Prospective territoriale N°4 : Problématique : Comment imaginez-vous La Réunion de demain ?
- Atelier Evaluation de l'action publique N°5 : Problématique : Dans quelle mesure l'évaluation des politiques publiques peut-elle être un levier pour optimiser la prise de décisions publiques vers des solutions durables et adaptées ?
- Atelier Evaluation de l'action publique N°6 : Problématique : Selon vous, comment favoriser la démarche d'évaluation des politiques publiques au sein du CESER auprès du Conseil régional ? Comment envisagez-vous cette pratique ?
- Atelier Valorisation N°7 : Problématique : Comment améliorer la valorisation du CESER pour sensibiliser efficacement la population réunionnaise à ses missions et actions ?

Le premier séminaire de rentrée a ainsi permis aux membres de comprendre le fonctionnement, les missions ainsi que le rôle du CESER et la relation privilégiée qu'elle entretient avec le Conseil régional au sein de la Région Réunion. Un second séminaire dédié aux parties prenantes a été organisé pour compléter la phase d'intégration des membres. En tant qu'assemblée consultative, le CESER occupe une place cruciale dans les politiques publiques régionales. Nonobstant, cette influence est intrinsèquement liée à sa capacité à tisser des liens solides avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Ainsi, le **séminaire de rentrée parties prenantes**, qui s'est déroulé sur une demi-journée le 17 septembre 2024, a visé à éclairer les membres sur la diversité et l'importance du paysage des acteurs impliqués dans les différentes sphères de la vie politique, économique et sociale. Une plateforme d'échange et de discussion entre les membres et les parties prenantes du CESER a donc été proposée afin de mesurer les enjeux en présence et ancrer l'intelligence collective. Les acteurs suivants ont été rencontrés :

- Le Département : cette collectivité a légalement la faculté de saisir le CESER
- CESE : saisine à destination du CESER (Président délégation outre-mer)
- L'Etat : désigne les membres et peut saisir le CESER dans la coutume (CIOM)
- EPCI : n'ont pas la faculté légale de saisir mais peuvent dans les faits (ex TCO / CIVIS)
- INSEE : CRIES-R dont la présidence est assurée par le CESER

Aussi, le séminaire a été suivi par la tenue d'un Comité stratégique pour l'internationalisation des entreprises (CoSIE) exceptionnel, avec l'Etat et le Conseil Régional, pour thématique les accords de partenariat économiques, espace de dialogue et d'intelligence collective stratégique.

DOCUMENTS D'ACCULTURATION DU CESER

Trois documents socle ont été remis aux nouveaux conseillers

- La note d'engagement lors de la signature de leur arrêté de désignation avec le Préfet :

La participation et l'engagement des conseillers du CESER aux réunions internes de l'institution ne sont généralement pas soumis à une obligation légale stricte. Cependant, les conseillers sont nommés pour un mandat spécifique, et leur participation active est attendue dans le cadre de leurs responsabilités envers le CESER et la région qu'ils représentent. Les obligations légales liées au CESER concernent principalement sa création et son fonctionnement, ainsi que la consultation obligatoire du CESER sur certaines questions par les autorités régionales. Les lois et réglementations établissent les missions et les compétences du CESER, ainsi que la manière dont il doit être consulté sur des sujets spécifiques. Cependant, le devoir d'engagement et de participation active des membres sont généralement

- Le guide du conseiller définissant ce qu'est l'institution, les missions et le fonctionnement du CESER



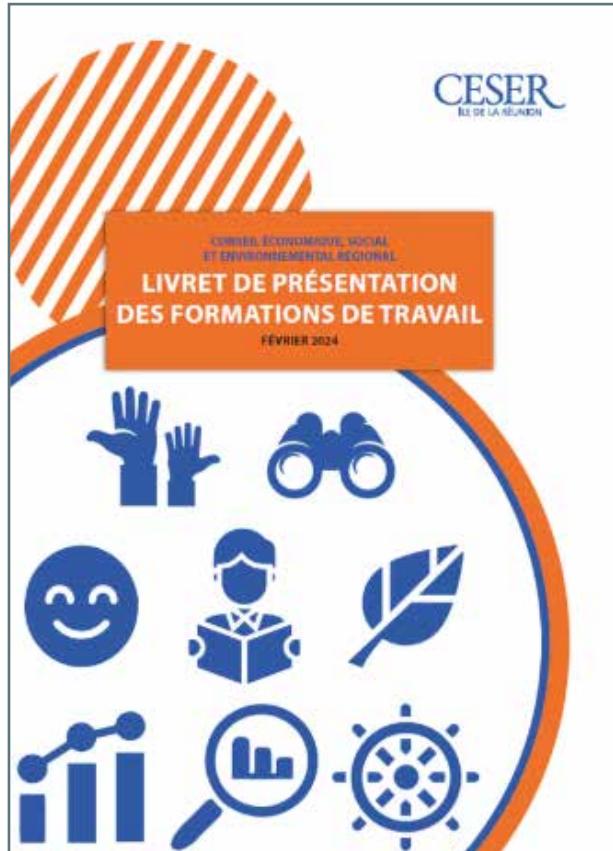
définis par les règles internes de l'institution, à l'instar de son règlement intérieur.

Séminaire de fin d'année le 18 décembre 2024 : remise des médailles d'honneur régionales à deux membres représentant l'exemplarité de leur engagement en tant que membres du CESER depuis plus de 20 ans :



De gauche à droite : Eric MARGUERITE, ancien membre du CESER – Dominique VIENNE, Président du CESER – Nicolas CARMI, ancien membre du CESER

- Le livret des formations explicitant les 6 commissions thématiques du CESER, sa formation de travail et la section prospective



LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

« Territoires, Europe et coopération » (TEC)

La commission TEC entend apporter sa contribution à la réflexion sur les défis concernant la position de La Réunion dans ses relations avec les instances européennes. Cela inclut notamment l'utilisation des fonds européens pour le développement de l'île et son rôle dans la dynamique géopolitique de la zone indo-pacifique.



« Economie, emploi, et innovation » (EEI)

La commission EEI entend apporter sa contribution à des enjeux relatifs au développement de l'économie et de l'emploi à La Réunion. À l'heure des défis et des enjeux des mutations socio-économiques réunionnaises, de l'accroissement de l'instabilité économique et sociale, la commission apporte son éclairage et ses réflexions au Conseil régional.

« Aménagement durable de l'espace régional » (ADER)

La commission ADER entend apporter sa contribution à des enjeux qui sont aujourd'hui reconnus comme majeurs pour l'avenir du territoire et in fine au-delà. Parmi ces derniers, le changement climatique, de plus en plus marqué, implique que les acteurs du territoire agissent sur des thématiques qui encadrent les champs de la commission.



« Formation, éducation et recherche » (FER)

La commission FER entend apporter sa contribution sur les enjeux du territoire qui gravitent principalement autour du sujet de l'éducation. Avec la formation et la recherche, ces compétences sont fondamentales pour le Conseil régional afin d'assurer le rayonnement de La Réunion, l'employabilité permettant l'épanouissement de sa population et l'attractivité du territoire dans un contexte marqué par le développement de l'économie de la connaissance.

« Qualité de vie, culture et solidarité » (QCS)

La commission QCS entend apporter sa contribution sur des sujets essentiels au devenir de la société réunionnaise en termes de cadre de vie, de référentiels culturels communs ou communautaires et de cohésion sociale garantie grâce aux multiples expressions de solidarité. Ces derniers permettent de préserver et développer le vivre ensemble, le faire ensemble par des valeurs humanistes constitutives de l'identité créolisée. La commission apporte ses éclairages sur tous les sujets afférents à la qualité de vie.



« Finances et évaluation de l'action publique » (FEV)

La commission FEV entend apporter sa contribution sur l'ensemble des politiques de la région Réunion en posant un regard transversal sur l'utilisation du budget régional, la fiscalité, la conjoncture socio-économique et en participant à l'évaluation des politiques publiques afin d'améliorer la prise de décisions. Elle apporte ainsi ses éclairages et réflexions sur l'action publique régionale, tout en portant un regard comparatif avec les autres régions ultrapériphériques (RUP) et l'Hexagone.

LE GROUPE DE TRAVAIL ET LA SECTION PROSPECTIVE



Groupe de travail « démocratie locale permanente » (DLP)

Le groupe de travail DLP entend apporter sa contribution à la promotion et à l'amélioration de la démocratie locale permanente sur le territoire. En tenant compte des défis actuels et des évolutions des pratiques démocratiques, il pourra proposer des réflexions et des recommandations pour renforcer la participation citoyenne et la gouvernance locale en concordance avec les réalités locales spécifiques.



Section « prospective »

La section prospective entend apporter sa contribution dans le temps long et dessiner des chemins d'avenir souhaitables. Sa particularité réside dans le fait qu'elle se compose de membres du CESER et de personnalités extérieures choisies pour leur expertise.

**2024,
le CESER
présente sa
feuille
de route**

INTRODUCTION

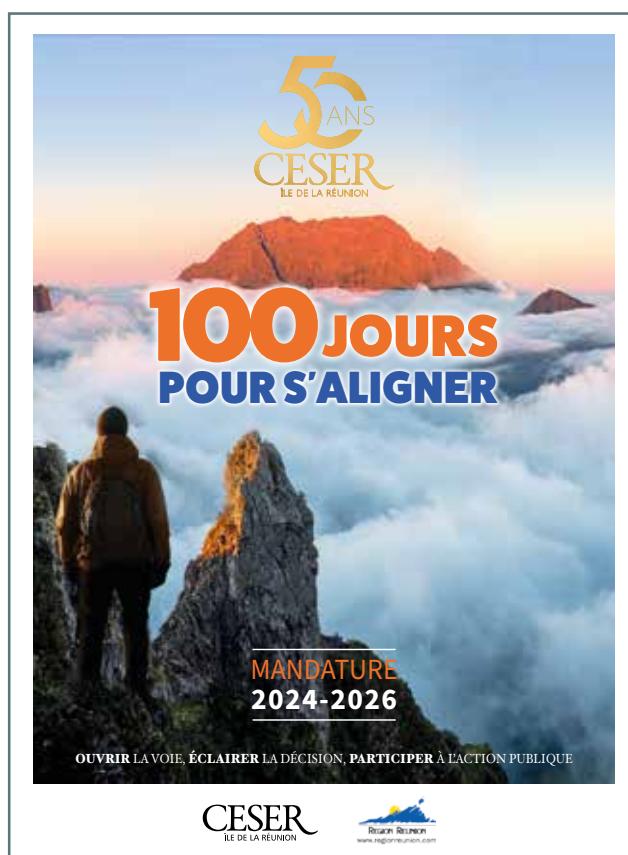
La mandature 2024 – 2026 du CESER s'est engagée dans l'élaboration de sa feuille de route. Un groupe de travail a été constitué sous le pilotage des deux vice-présidents délégués généraux Madame Christine NICOL et Monsieur Joel SORRES. Gardien du temps long, le groupe, en lien avec les formations de travail, a eu pour mission de proposer des axes stratégiques et des actions prioritaires en cohérence avec les enjeux régionaux et les attentes des parties prenantes ainsi que du territoire.

CAP, TRAJECTOIRES, TEMPORALITÉ, IMPACT

La feuille de route s'est imaginée et construite en cohérence et en légitimité avec le programme porté par la présidence et le Bureau lors de l'Assemblée plénière du 5 février 2024.

En premier lieu, un livrable intitulé « 100 jours pour comprendre » a été réalisé dont le point de départ a commencé à la date d'installation des commissions (12 avril 2024).

Ce document d'ordre politique constitue le cap visé et ouvre les trajectoires de l'assemblée.



Dans un second temps, la déclinaison opérationnelle du projet de la mandature a été effectuée par l'ensemble des commissions et formations de travail.

Le Conseil économique, social, environnemental et régional de La Réunion (CESER) aspire à contribuer à l'avancée de son île. Conscient des défis qui l'attendent, il est animé par l'espoir et la détermination de bâtir un avenir meilleur pour La Réunion.

Bien plus qu'un organe consultatif, les membres du CESER sont les artisans de la transformation, les porte-paroles de la société civile. Leur engagement à travailler « pour, par et avec » les Réunionnaises et les Réunionnais est une affirmation forte de leur responsabilité envers ces derniers.

Le CESER porte ainsi plusieurs facettes : sentinelle, éclaireur, témoin, garant et catalyseur de la voix de la société civile auprès des instances décisionnelles et politiques.

Sa mission fondamentale est : d'ouvrir la voie, d'éclairer les décideurs et de participer à l'élaboration des politiques régionales. Assemblée consultative tout en gardant son indépendance d'esprit et d'autonomie de réflexion, les membres du CESER contribuent à l'administration des affaires régionales, dans un souci constant d'intérêt général.

INTRODUCTION, DE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ RÉUNIONNAISE

La contribution « Nouvelle Société Réunionnaise » remet en perspective les travaux du CESER de La Réunion, dans un moment singulier de crise.

Elle rappelle qu'il est nécessaire de combler les fractures identifiées et d'avoir un regard sur les nouvelles lignes d'horizon, pour anticiper les trajectoires de développement du territoire en donnant du sens et en maîtrisant durablement les mutations socio-économiques. Pour atteindre ces horizons, la Nouvelle Société Réunionnaise devra s'appuyer sur ces leviers existants ou à créer.

La dynamique des travaux pour consolider la NSR a été portée par la vice-présidente déléguée générale Madame Christine NICOL.

UNE « NOUVELLE SOCIÉTÉ RÉUNIONNAISE »

Pour contribuer à la construction d'un avenir commun durable pour La Réunion et répondre aux attentes des citoyens en matière de transformation sociale vers une société plus juste, égalitaire, solidaire et démocratique ; il convient d'accompagner la **capacité d'agir et le pouvoir d'agir de toutes les forces vives du territoire**.

- **À court terme, il s'agit de combler des fractures identifiées** : par l'élargissement de l'expression citoyenne, la transparence de la démarche évaluative et un regard partagé par des études de prospective.
- **À moyen/long terme, il s'agit d'avoir une ambition sur les nouvelles lignes d'horizon réunionnaises** pour anticiper les trajectoires de développement du territoire en donnant du sens et en maîtrisant durablement les mutations socio-économiques.

Une Nouvelle Société Réunionnaise

4 orientations

- Les territoires
- L'emploi / la formation
- L'environnement / la santé
- La citoyenneté / les fractures sociétales

3 fils rouges

- L'évaluation des politiques publiques
- La démocratie locale permanente
- La prospective

Pour nourrir les 3 axes prioritaires de la mandature du Conseil régional

- Le développement humain et solidaire
- Le développement économique
- Le développement durable et la transition écologique

COMMISSION ADER

2024, LE CESER PRÉSENTE SA FEUILLE DE ROUTE

1 - La commission « Aménagement Durable de l'Espace Régional » (ADER) propose de réaliser des travaux sur les thématiques suivantes :

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (THÉMATIQUE TRANSVERSALE)

Un rapport « Risques et résilience du territoire, gérer l'inévitable, éviter l'ingéritable » qui portera sur la prévention des risques et la gestion des événements et de résilience du territoire sur le long terme.

Un rapport « Des Territoires au Territoire réunionnais » qui répondra à la problématique suivante : face à l'enjeu de concilier les différents usages au sein d'un même territoire, quelle place donner aux EPCI dans la concertation autour de la révision du Schéma d'aménagement régional (SAR) ?

LES DÉCHETS

Un avis assorti de sa contribution à la mise en œuvre opérationnelle du PRPGD qui au travers d'un nouveau paradigme où le déchet, dès lors qu'il existe, serait perçu comme une ressource et s'inscrirait au sein d'une chaîne de valeur.

L'EAU

Une contribution relative à la politique de l'eau qui abordera notamment les enjeux de gestion des eaux pluviales, de rénovation du réseau, de tarification et de traitement des eaux usées.

LA BIODIVERSITÉ

Une contribution relative à la Biodiversité qui abordera notamment les enjeux liés à la protection des espèces et de leur milieu de vie sur un territoire est classé parmi les 37 hotspots de la biodiversité dans le monde.

LE BÂTI TROPICAL

Une contribution relative au Bâti tropical qui abordera comment mettre en œuvre une dynamique de construction durable à travers la mise en place d'une industrialisation de matériaux biosourcés, géosourcés et recyclés.

LES ÉNERGIES

Une contribution relative aux énergies renouvelables qui abordera notamment l'actualisation de la PPE et la feuille de route pour répondre l'atteinte d'une autonomie énergétique.

L'AGRO-ALIMENTAIRE

Une contribution relative à la souveraineté alimentaire qui abordera notamment les enjeux liés à l'agriculture de demain d'un point de vue humain.



COMMISSION EEI

2/ La commission « Economie, Emploi et Innovation » (EEI) propose de réaliser des travaux sur les thématiques suivantes :

L'AUTONOMIE FISCALE DE MANIÈRE CONJOINTE AVEC LA COMMISSION FEV

Au vu du risque de perte de recettes sur la fiscalité régionale et de l'enjeu d'autonomie fiscale de la Région, « *Comment (ré)concilier la libre administration, le développement économique, l'inclusion sociale avec une acceptabilité des parties prenantes du territoire ?* ». Les impacts visés sont :

- Prospektif, par l'anticipation de nouvelles recettes.
- Évaluatif, par un meilleur ciblage des politiques dès l'élaboration des budgets.
- Et inclusif, par leur la prise en compte, l'implication des besoins des citoyens.

LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Face à la nécessité de mettre en œuvre un SPASER pour répondre aux obligations légales et dépasser ces seules contraintes pour en faire un véritable outil de développement, « *Comment maximiser les retombées socio-économiques du SPASER pour le territoire et ses entreprises au travers de critères vertueux impulsés et pilotés par une gouvernance transparente et efficace ?* »

LE SRDEII ET SES CONTRATS DE FILIÈRE

Dans le cadre du SRDEII, plusieurs filières ont été identifiées et des priorités opérationnelles de l'ambition réunionnaise ont été posées : « *Comment les filières structurantes et émergentes peuvent concourir à l'essor de l'économie réunionnaise ?* »

- Numérique, levier essentiel pour accompagner les mutations et stimuler l'innovation tout en prenant en compte les effets de bord sur la résilience, la durabilité et l'inclusion à long terme.
- Economie bleue, pour proposer une trajectoire qui assure la bonne gestion des ressources et des infrastructures.
- Industrie de l'image, pour soutenir un secteur économique émergent qui met en lumière les talents, la créativité et la culture de notre île.

• CARE, co-portée avec la commission QCS, afin de mieux répondre aux nouveaux besoins démographiques dans une logique d'accèsibilité et d'amélioration de l'offre.

• Aéronautique et les drones, secteur à haut potentiel de compétitivité qui nécessite des investissements et des partenariats pour la recherche et le développement.

Au-delà des différentes filières qui ont été identifiées, la commission suggère de présenter une réflexion globale sur la gouvernance du SRDEII par un rapport qui sortirait d'une vision schéma pour proposer une dynamique de développement territorial : « *Quelle ambition, gouvernance et vision pour faire émerger et accompagner les entreprises réunionnaises ?* »

LE TOURISME

A l'aune de l'actualisation du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion, une vue prospective sur le secteur semble essentielle. Un rapport sur « *Quel tourisme réunionnais proposer à horizon 2035 ?* » permettra des pistes de réflexion sur les cibles et la structuration de l'offre mais également la gouvernance ainsi que la coopération des acteurs.

3 - La commission « Finance et évaluation de l'action publique » (FEV) propose de réaliser des travaux sur les thématiques suivantes :

L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Une contribution annualisée « **Observatoire des Politiques publiques et Évaluation de leur Impact (O'Péi)** ». Elle visera à actualiser annuellement les indicateurs territoriaux comparatifs (économie, social, environnement...) et à les présenter lors de conférences pour éclairer la décision publique. L'objectif est de fournir aux décideurs des outils partagés pour arbitrer les choix stratégiques.
- Une contribution « **Quelles valeurs territoriales de l'action publique ?** », portant sur la méthodologie ex-ante (en amont) de l'évaluation socio-économique (ESE). Elle appellera l'intérêt d'évaluer les projets en amont via des scénarios alternatifs afin de maximiser les bénéfices de l'action publique sur le territoire.
- Un rapport final sur **l'évaluation socio-économique (ESE)** visera à adapter cette méthodologie au contexte réunionnais, en identifiant les opportunités de réPLICATION locale.
- Un rapport « **Voir pour prévoir** », portant sur l'évaluation in-itinere (en cours) des politiques publiques. Il recensera les outils existants permettant de suivre en temps réel l'impact des politiques, afin d'améliorer le pilotage des actions et leur adaptation en cours de mise en œuvre.

LES FINANCES PUBLIQUES

- Une contribution « **Fuites économiques** », qui portera sur la mesure des pertes économiques hors de La Réunion, dans le but de mieux capter la valeur créée localement.
- Une contribution « **Taxonomie** », qui proposera une nouvelle catégorisation des entreprises réunionnaises, plus fine que la distinction TPE/PME, afin d'améliorer le ciblage et l'efficacité des politiques publiques d'accompagnement.
- Un rapport « **La finance à impact** », centré sur le Budget Vert, visera à sensibiliser les collectivités aux enjeux de la budgétisation verte et à identifier les outils permettant de maximiser les retombées environnementales.
- Une contribution « **Autonomie fiscale** » de manière conjointe avec la commission EEI, qui explorera les leviers d'une fiscalité régionale adaptée, conciliant libre administration, inclusion sociale et développement économique.



COMMISSION QCS

4 - La commission « Qualité de Vie, Culture et Solidarité » (QCS) du CESER de La Réunion propose de travailler sur les thématiques suivantes :

THÉMATIQUE PRINCIPALE : « COMMENT FAIRE DE L'ESS, UN LEVIER POUR (RE)FAIRE QUARTIER, (RE)FAIRE TERRITOIRE, (RE)FAIRE SOCIÉTÉ ? »

L'ESS, un levier pour (re)faire quartier, (re)faire territoire, (re)faire société : état des lieux

Comment l'ESS peut-elle être intégrée dans les politiques publiques locales pour maximiser son impact sur la réduction des inégalités sociales et numériques ? Comment peut-on aider l'ESS à améliorer ses performances qualitatives et quantitatives ?

• (Re)faire quartier, (re)faire territoire, (re)faire société : l'éducation populaire et les associations, moteurs de la cohésion sociale et du développement local ? Comment l'éducation populaire et les associations peuvent-elles être renforcées pour jouer un rôle clé dans la cohésion sociale et le développement des territoires ?

• Autres thématiques :

- **Vieillissement de la population** : Analyse des impacts du vieillissement et propositions pour adapter les politiques publiques aux besoins des seniors.
- **Solidarité intergénérationnelle** : Favoriser les liens entre générations et développer des initiatives d'entraide.
- **Culture et identité** : Valoriser le patrimoine et l'accès à la culture pour renforcer le sentiment d'appartenance.
- **Engagement bénévole** : Soutenir le bénévolat et améliorer les conditions d'engagement citoyen.
- **Métiers du CARE** (avec la commission EEI) : Mieux reconnaître les métiers du soin (aides à domicile, soignants...) et proposer des pistes d'amélioration.



COMMISSION TEC

5 - La commission « Territoires, Europe et Coopération » (TEC) du CESER de La Réunion propose de réaliser des travaux sur les thématiques suivantes :

LES TERRITOIRES

Dans la lignée de la contribution de 2021 sur le projet de territoire de la CIVIS, la commission prévoit de réaliser un rapport « **Des Territoires au Territoire réunionnais** » qui répondra à la problématique suivante : face à l'enjeu de concilier les différents usages au sein d'un même territoire, quelle place donner aux EPCI dans la concertation autour de la révision du Schéma d'aménagement régional (SAR) ?

EUROPE ET COOPÉRATION

Plusieurs travaux issus des réflexions portées dans le Rapport « mère » « Réunion, Terre d'Europe 2050, construction, stabilisation et projection », la commission propose un rapport « fille », **l'Europe océanique, une puissance environnementale** visant à opérationnaliser les recommandations du rapport d'octobre 2023 autour du développement d'une vision stratégique à l'échelle européenne et indo-pacifique.

- le statut des Régions ultrapériphériques
- Note la Réunion et les RUP : sentinelles et leviers d'une europe durable dans le contexte de l'accueil à La Réunion de la Conférence des Présidents des RUP en avril 2025.
- une cartographie des espaces et des acteurs de la coopération,
- la francophonie et ses défis au sein du bassin de l'Océan indien.

SUJET TRIPARTITE : CESER, CONSEIL RÉGIONAL ET ETAT : LES APE

Le sujet des Accords de partenariat économique (APE) sera un sujet transversal suivi par la commission TEC à travers différentes activités : suivi des négociations, organisation de mission d'influence, communication des travaux de la taskforce APE autour d'une lettre d'information trimestrielle



COMMISSION FER

6/ La commission « Formation, Education et Recherche » (FER) du CESER de La Réunion propose de réaliser des travaux sur les thématiques suivantes :

THÉMATIQUE PRINCIPALE : « DE LA GOUVERNANCE À LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE : QUELS SONT LES ENJEUX POUR LA RÉUNION EN MATIÈRE DE FORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLES ? »

Face aux défis et aux mutations de notre société, notamment sous l'impulsion de la transition écologique et numérique, un appel à une révision des approches en matière de formation et d'orientation professionnelles s'avère nécessaire. Plusieurs évolutions législatives (loi de 2014 et 2018) ont permis une consolidation graduelle des compétences sur ces thématiques au profit du Conseil régional, tout en réaffirmant le rôle de l'Etat sur l'éducation et l'emploi. De plus, les missions de la gouvernance quadripartite (Etat, Région, Organisations Patronales, et Syndicats de salariés) au sein du CREFOP, Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles sont renforcées.

Aussi, la commission déclinera sa thématique principale en deux thématiques secondaires de rapport :

LA COHÉRENCE DES TRAVAUX DU CREFOP AVEC LES SCHÉMAS STRATÉGIQUES RÉGIONAUX

Quelles nouvelles dynamiques au sein du CREFOP afin d'assurer l'articulation de ses missions avec l'ensemble des schémas stratégiques régionaux? Le rôle de gouvernance et de coordination des acteurs territoriaux du CREFOP sur les enjeux emploi, formation et orientation doit permettre une co-construction et une meilleure appropriation des différents documents régionaux tels que le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation), CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement de Formation et de l'Orientation Professionnelles), le SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), SRFSS (Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales) et le SPRFSP (Schéma Prévisionnel Régional de la Formation Scolaire Professionnelle)...

L'objectif est d'optimiser le fonctionnement de cette instance de gouvernance stratégique au bénéfice de la population réunionnaise.

LES ENJEUX D'ACCÈS À L'INFORMATION POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ À L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le constat partagé est le déficit d'accès à la formation pour de nombreux réunionnais lors de leur orientation professionnelle tout au long de leur vie. C'est pourquoi, une contribution sur les disparités d'accès à l'information en matière d'orientation sera réalisée autour de 2 axes :

- les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi (personnes porteuses de handicap, séniors, NEETS).
- les différences entre les zones urbaines et rurales.

L'objectif est non seulement de proposer aux décideurs régionaux, une véritable démarche « d'aller-vers », afin de (re) dynamiser l'insertion professionnelle et sociale de nombreux réunionnais mais également de rendre visible et lisible le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) pour tous.

La commission devra également de part son périmètre d'intervention porter ses travaux sur :

- **Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFOP) sur :**
L'élaboration d'un avis sur le prochain le CPRDFOP auquel sera intégré le **Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS)** : Apporter une contribution à l'élaboration du SRFSS intervient dans un contexte particulier de post-crise sanitaire mondiale et de retour d'épidémie de Chikungunya.
- **Le Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) :** Apporter une contribution à l'élaboration du SRESRI.
- **Le Schéma Prévisionnel Régional des Formations Scolaires Professionnelles (SPRFSP) :** Apporter une contribution au SPRFSP.

Ces thématiques sont interconnectées et peuvent donner lieu à des études approfondies, des projets de recherche ou des initiatives de coopération avec les différents acteurs à La Réunion.

2024, FEUILLE DE ROUTE ET SECTION PROSPECTIVE

1/ LA FORMATION « DÉMOCRATIE LOCALE PERMANENTE » (DLP) DU CESER DE LA RÉUNION PROPOSE DE RÉALISER DES TRAVAUX SUR LES THÉMATIQUES SUIVANTES :

- Une contribution sur l'état des lieux de la Démocratie Locale Permanente à La Réunion. L'objectif est de dresser un diagnostic de la participation citoyenne sur le territoire et d'identifier les réussites, les limites et les leviers de transformation.
- Une Charte de la participation citoyenne qui sera proposée à destination du Conseil régional
- L'organisation d'un Forum Territorial Jeunesse copiloté annuellement avec la commission FER visant à mobiliser les jeunes dans les processus démocratiques. Le 1er forum s'est réalisé lors des 50 ans du CESER.
- Des rencontres avec les Conseils de Développement (CoDev) pour consolider les coopérations engagées avec les CoDev.
- Un Livre blanc de la DLP avec pour objectif de proposer une vision stratégique et anticiper les défis futurs. Le but est de favoriser la transparence, la collaboration et l'innovation et que ce livrable puisse servir de référence pour les décideurs publics.

2/ LA SECTION PROSPECTIVE

Du déterminisme à la détermination, la prospective correspond à une « réflexion pour éclairer l'action présente à la lumière des futurs possibles » tout en sachant que « l'avenir est le résultat du hasard, de la nécessité et de la volonté ». Gardien du temps long, les CESER incarnent, de manière intrinsèque et naturelle, cette aspiration à initier une démarche de veille, de projection et de prospective. Non dictée par « les crises du moment », cette approche temporelle, coutumière désormais ancrée dans la loi, constitue un atout indéniable pour formaliser une trajectoire territoriale prospère.

À cette fin, le CESER de La Réunion a souhaité installer/
réactiver sa section prospective, dont les derniers arrêtés datés de 2008. En l'espèce, **aucune autre instance à La Réunion n'avait pour mission légale de mener des analyses prospectives de cette nature**. En tout état de cause, la particularité de cette section résidait dans le fait qu'elle se composait de douze membres du CESER et de six personnalités extérieures choisies pour leur expertise. **L'installation de la section ainsi que les nominations *intuitu personae* nécessitaient le respect d'un formalisme juridique en lien avec la préfecture et le Conseil régional. Pour la prospective réintégrer date d'installation.**

- 24 juillet 2024 avis favorable du Conseil régional
- 23 août 2024 arrêté du Préfet pour création de la section
- 30 août 2024 arrêté du Préfet sur désignation des personnalités extérieures



Composition du bureau de la section prospective

De gauche à droite :

- Chloé BAILLIF, Rapporteuse
- Laurent TURPIN, Président
- Eric BODO, Vice-Président

DLP - DÉMOCRATIE LOCALE PERMANENTE SECTION PROSPECTIVE

**2024,
le CESER
en action**

2024, LE CESER DONNE SON AVIS

SAISINES ET AUTO-SAISINES

Article L2441-1 du CGCT

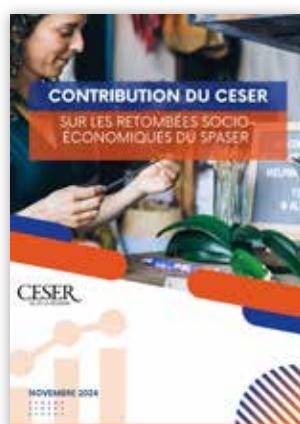
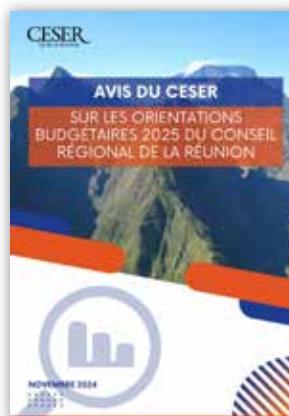
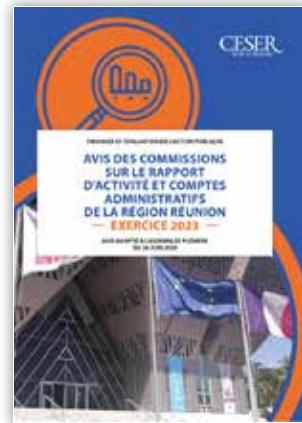
« Préalablement à leur examen par le conseil régional, le conseil économique et social régional est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs :

- A la préparation et à l'exécution dans la région du plan de la nation ;
- Au projet de plan de la région et à son bilan annuel d'exécution ainsi qu'à tout document de planification et aux schémas directeurs qui intéressent la région ;
- Aux différents documents budgétaires de la région, pour se prononcer sur leurs orientations générales ;
- Aux orientations générales dans les domaines sur lesquels le conseil régional est appelé à délibérer en application des lois reconnaissant une compétence aux régions, ainsi qu'aux schémas et aux programmes prévus par ces lois et au bilan des actions menées dans ces domaines ;
- Le projet de budget annexé à la motion mentionnée à l'article L. 4311-1-1, pour se prononcer sur ses orientations générales. A l'initiative du président du conseil régional, il peut être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet à caractère économique, social ou culturel.

Il peut, en outre, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la région.

En 2024, le CESER a donné son avis sur les documents budgétaires, notamment :

- Avis sur le rapport d'activité et des comptes administratifs du Conseil régional – exercice 2023,
- Avis sur les Orientations budgétaires 2025 du Conseil régional,
- Avis sur le Budget Primitif 2025 du Conseil régional,
- Avis sur les Décisions modificatives



Aussi, le CESER a réalisé 3 contributions

- Sur les retombées socio-économiques du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables)
- Sur la mise en œuvre du plan régional de prévention et de gestion des déchets PRPGD)
- Sur quelles valeurs territoriales de l'action publique

LE CESER

HORS LES MURS

Le CESER, émanation de la société civile organisée, porte sa légitimité dans son ancrage territorial en nourrissant de ses contributions la réflexion publique. Les représentations extérieures jouent un rôle essentiel dans le paysage démocratique, permettant aux membres du CESER d'incarner la raison d'être de cette assemblée à savoir « **ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique** ».

Les représentations extérieures permettent au CESER d'entretenir des relations régulières avec l'écosystème institutionnel régional, en participant aux réunions des instances et organismes où il est représenté. Conformément au caractère consultatif de la mission dévolue aux CESER, l'objet principal des représentations extérieures est d'être un vecteur d'information pour :

- Recueillir des éléments d'information et d'analyse susceptibles d'enrichir les productions des instances du CESER ;
- Mieux faire connaître l'assemblée et favoriser la valorisation des travaux et le « portage » des préconisations ; – Identifier des acteurs-clés avec qui le CESER aurait vocation à tisser des relations privilégiées.

Le CESER a assuré 172 représentations extérieures en 2024.



EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - RENCONTRE DU CESER DE LA RÉUNION AVEC LA CHAMBRE RÉGIONAL DES COMPTES (CRC) DE LA RÉUNION

Mardi 28 mai 2024, le CESER de La Réunion, représenté par son Président, Dominique VIENNE, ainsi que les présidents des commissions « économie, emploi et innovation » et « finances et évaluation de l'action publique » rencontraient le Président des Chambres régionales des comptes (CRC) de La Réunion et de Mayotte, Nicolas PEHAU et le vérificateur à la CRC, Rémy ROUGEOLLE.

FEV
Depuis la loi PACTE de 2019, plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, les CRC ont la faculté de réaliser des audits « flash » des collectivités territoriales. Par ailleurs, cet échange a été l'opportunité de partager et converger nos bonnes pratiques en matière d'évaluation des politiques publiques. En effet, les CRC de La Réunion et de Mayotte et le CESER pourront à l'avenir croiser leurs regards sur des méthodologies communes, de l'engagement pour la participation citoyenne et d'une culture territoriale commune. Les perspectives de collaboration entre les deux institutions sont donc encourageantes.

La finance à impact, rencontre avec l'AFD

C'est en présence de Marie-Pierre NICOLLET, directrice de l'Agence française du développement (AFD), que Dominique VIENNE, président du CESER, a échangé sur « la finance à impact » ce 11 avril 2024 dans les locaux du CESER de La Réunion. Deux analystes de l'AFD en ce domaine ont également été entendu. Elles ont pu ainsi présenter : comment l'action publique au travers de financements et d'une grille d'analyse basée sur les objectifs de développement durable, peut être accompagnée vers une transition verte, durable et pérenne ? De manière succincte :

- les projets sont analysés selon 6 dimensions et 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- le dispositif d'analyse et d'avis du développement durable (AADD) permet, depuis 2014, d'optimiser les impacts positifs des projets et d'écartier ceux qui pourraient avoir un impact négatif sur une ou plusieurs dimensions du développement durable.

Ces analyses seront étudiées dans la commission « finances et évaluation de l'action publique » (FEV) pour enclencher une réflexion sur : comment motiver / transformer les collectivités territoriales à réaliser des stratégies vertes, de telle manière qu'il y ait un bénéfice maximal ?

LA COMMISSION ADER PARTICIPE À L'ATELIER LA FRESQUE DU CLIMAT

Dans le cadre de ses travaux sur la transition écologique et l'adaptation du territoire au changement climatique, la commission « Aménagement durable de l'espace régional » du CESER de La Réunion a participé à un atelier **Fresque du Climat animé par Isodom**. Cet atelier ludique, collaboratif et pédagogique a visé à sensibiliser les participants aux enjeux climatiques en s'appuyant sur les données scientifiques du GIEC. En reconstituant collectivement les liens de cause à effet du dérèglement climatique à travers un jeu de cartes, les membres de la commission ont pu appréhender de manière concrète et systémique les mécanismes en jeu : émissions de gaz à effet de serre, perturbations des écosystèmes, conséquences humaines et sociales, etc.

L'objectif de cet atelier était double : mieux comprendre les enjeux pour mieux agir, et encourager une dynamique collective face à l'urgence climatique. Cette démarche s'est inscrite pleinement dans les missions du CESER, visant à éclairer les politiques publiques régionales et à renforcer la résilience du territoire. Pour la commission, cet atelier a été un moment fort de partage et



de prise de conscience, renforçant l'engagement de ses membres à intégrer les dimensions climatiques dans l'aménagement durable de La Réunion. La Fresque du Climat constitue ainsi un outil précieux pour accompagner les transitions nécessaires à l'échelle locale.

Autres représentations ou auditions susceptibles de mériter une mention particulière :

- Audition de la Plateforme d'intervention régionale océan Indien (PIROI) de la Croix-Rouge française
- Audition de l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques



BIEN VIEILLIR À LA RÉUNION : LE CESER MOBILISÉ POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Les 24 et 25 octobre 2024, La Réunion a accueilli les premières Assises réunionnaises du Bien Vieillir, un rendez-vous majeur pour penser collectivement le vieillissement de la population. Organisé par le Conseil départemental, cet événement a marqué une étape clé vers l'élaboration d'une feuille de route du bien vieillir à La Réunion. À cette occasion, Dominique Vienne, président du CESER de La Réunion, est intervenu lors de la première plénière « **Bien vieillir à La Réunion, ambition ou réalité ?** ». Il y a partagé la vision portée par le CESER : faire du vieillissement un levier de cohésion sociale et d'innovation. Rappelant les travaux menés dès 2019 (« Le défi de l'union de tous les acteurs face au vieillissement de la population réunionnaise »), il a souligné l'importance d'anticiper les besoins, d'agir pour le maintien à domicile, et de repenser nos politiques publiques autour de l'autonomie, du lien social et de l'habitat. Dominique Vienne a également insisté sur le rôle clé des aidants et sur les opportunités liées à la silver économie. Le CESER a profité de cette tribune pour annoncer le lancement d'une nouvelle contribution en 2025 : « **Bien vieillir à La Réunion : enjeux et perspectives** ». Une manière concrète de réaffirmer son engagement pour une société réunionnaise solidaire, inclusive et tournée vers l'avenir.

Autres représentations ou auditions susceptibles de mériter une mention particulière :

- Audition de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)
- Participation à la 10ème édition de la journée des associations
- Participation à la Conférence régionale de l'ESS
- Audition de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (UDES)



LE CESER ORGANISE SA TABLE RONDE SUR LE NUMÉRIQUE

Préalablement à la signature du nouveau contrat de filière numérique régional 2025-2027 et dans le cadre de sa contribution sur le numérique, la commission EEI a réuni les acteurs majeurs du territoire autour d'un rendez-vous stratégique.

L'objectif de cette table ronde était de dresser un état des lieux des grandes dynamiques à l'œuvre, partager des projets structurants et croiser les regards sur des thématiques cruciales pour le développement numérique.

Cette table ronde a réuni des acteurs clés du numérique à La Réunion :

- **Bruno BERTIL**, Responsable du service développement numérique du Conseil régional,
- **Denis FABREGUE**, Directeur de la régie THD,
- **Laurent GABORIAU**, Directeur de la technopole de La Réunion,
- **Anthony PALASSE**, Directeur pédagogique du campus EPITECH et membre de Digital Réunion.

Les prises de parole se sont structurées autour de cinq grands axes :

- **une présentation de chaque acteur** pour cerner le rôle et les ambitions portées pour les prochaines années,
- la question de **l'impact environnemental et l'approvisionnement énergétique** du numérique pour partager le diagnostic et les actions pouvant être mises en place,
- Face à la multiplication des cyberattaques, **la sécurité économique et la cybersécurité** est apparue comme un enjeu prioritaire,
- **L'appropriation des outils numériques qui reste un défi pour de nombreuses structures et pour le grand public**,
- Enfin, **l'enjeu du maillage territorial et des partenariats** a mis en lumière une volonté forte de coopérer.

Cette table ronde aura permis de faire émerger une vision partagée des diagnostics au service d'un numérique plus durable, plus sûr et plus inclusif.

LA RÉUNION, TERRE D'EUROPE EN INDOPACIFIQUE

L'audition de M. Marimoutou, secrétaire général sortant à la Commission de l'océan Indien, a mis en évidence le rôle stratégique de La Réunion dans la région Indo-Pacifique, notamment dans le cadre de l'initiative Global Gateway de l'Union Européenne. Dans son témoignage, M. Marimoutou a partagé sa vision des défis de l'insertion régionale de La Réunion dans cette zone, soulignant l'importance de renforcer les liens avec l'Afrique et l'Océan Indien. Il a notamment insisté sur le rôle de La Réunion comme passerelle entre l'Europe et l'Afrique, sur la dynamique de coopération qui peut stimuler les synergies tout en favorisant la compétitivité ainsi que sur l'importance de mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales pour renforcer les partenariats durables.

Les réflexions partagées permettront d'utillement nourrir les prochains travaux de la commission TEC autour des suites de son rapport «Réunion, Terre d'Europe 2050».

Autres représentations ou auditions susceptibles de mériter une mention particulière :

- Audition de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et de l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economique (URSIAE)
- Audition d'un chef d'entreprise, membre de l'association de la Stratégie du Bon Achat (SBA)
- Rencontre avec l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) et la Plateforme Régionale d'appui interministériel à la gestion des Ressources Humaines (PFRH)
- Rencontre avec l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC)



Autres représentations ou auditions susceptibles de mériter une mention particulière :

- Audition des professeurs François Hermet et Faneva Rakotondrahaso de l'Université de La Réunion dans le cadre des travaux de la commission sur les APE (Accords de partenariat économique) et sur les impacts de la politique de cohésion
- Présentation du rapport La Réunion, Terre d'Europe 2050 dans le cadre du Congrès des CESER de France qui avait pour thème: «l'Europe, l'heure des Régions» (25 septembre 2024)
- Deux missions d'influence sur les APE à Paris (septembre 2024), puis à Bruxelles (novembre 2024)



LE MOIS DE LA FORMATION

Lors de la conférence du 7 octobre 2024, la Région Réunion a clôturé le mois de la formation professionnelle en valorisant ses actions et en diffusant ses messages auprès de la population. La présidente a souligné l'engagement fort de la région, avec plus de 10 000 bénéficiaires en 2024 et un budget de 100 millions d'euros, pour renforcer l'accès à la formation. Des interventions ont mis en avant l'importance de rendre l'information accessible, de faire le lien entre formation, orientation et projets régionaux comme le Schéma Régional pour le Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) et le Contrat pour le Développement régional de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), ainsi que le rôle de France Travail et du projet MyJobGlasses. La collectivité a mené diverses actions concrètes : ateliers publics, rencontres de proximité, séminaires, enquêtes en ligne et salons de la formation, visant à mieux répondre aux besoins locaux. Par ailleurs, le Mois de la Formation a permis de dresser un état des lieux précis des besoins en compétences et en emploi, basé sur un diagnostic approfondi, des concertations avec le Comité Régional pour l'Emploi et l'Orientation Professionnelle (CREFOP), et des ateliers structurants. La région affiche une croissance modérée, avec une baisse du chômage, mais reste en retard par rapport à la métropole, notamment chez les jeunes. Les secteurs portuaires et logistiques évoluent rapidement, nécessitant des formations

adaptées face aux enjeux de digitalisation et de sécurité. Des plans d'action ont été proposés pour renforcer l'offre de formation, attirer des vocations et améliorer l'accompagnement des entreprises, en mobilisant un réseau régional d'acteurs.

Lors de sa rencontre avec le conseil régional, le CESER a souligné la prise en compte des différents schémas régionaux stratégiques dans l'élaboration du CPRDFOP, en particulier le SRDEII. Il a également relevé que lors du mois de la formation, les messages d'« aller vers » du CESER, notamment en direction des membres du CREFOP, ainsi que ceux concernant les contrats de filières et les métiers émergents, ont été entendus et intégrés dans les travaux. La participation du CESER a été bénéfique, en ce qu'elle a permis une concertation renforcée dans le cadre du CPRDFOP, contribuant à une meilleure cohérence entre les actions menées et les orientations stratégiques régionales.

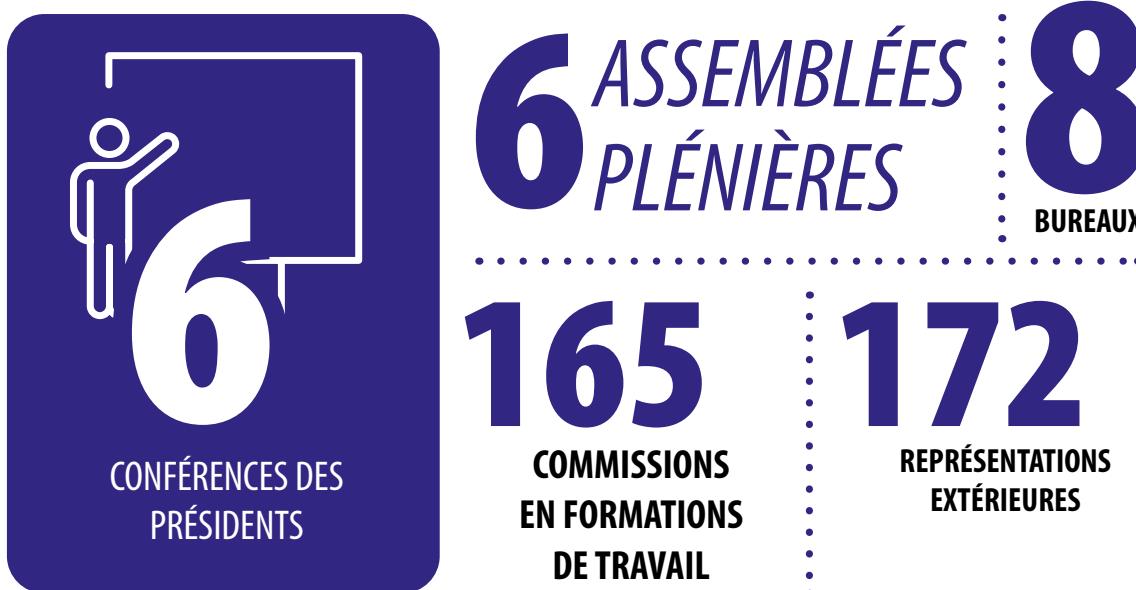
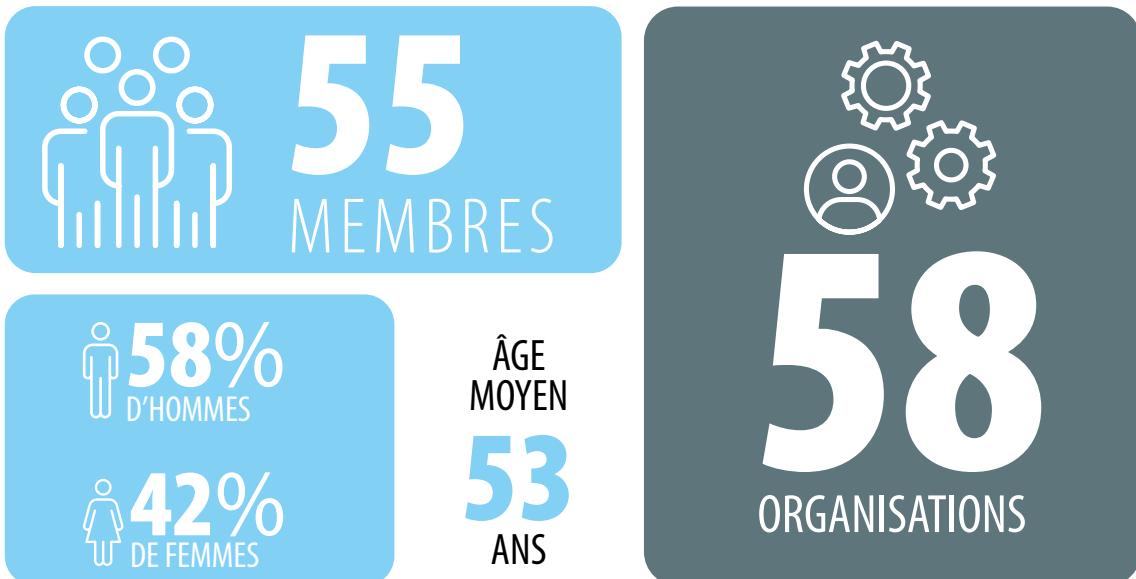
Enfin, il en résulte qu'un lien étroit entre ces actions, le suivi des dispositifs et le futur CPRDFOP est essentiel pour assurer une stratégie cohérente et durable, en intégrant les besoins identifiés lors du mois de la formation. Le Conseil consultatif relève que cet évènement a permis à la population de prendre conscience du rôle important de la Région Réunion dans la formation professionnelle, tout en restant en attente d'une dynamique renforcée autour du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), avec une meilleure identification des acteurs, même si des actions ponctuelles ont été entreprises.

AUTRES REPRÉSENTATIONS OU AUDITIONS SUSCEPTIBLES DE MÉRITER UNE MENTION PARTICULIÈRE :

- Participation au comité de pilotage sur le décrochage scolaire et les organismes de formation des 16-18 ans le 13/12/2024, organisé par la Préfecture
- Participation au Comité Paritaire Régional Elargi de l'ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), le 19/11/2024

- Participation à la rencontre professionnelle de la DEETS de La Réunion édition 2024, organisée en partenariat avec Transitions Pro Réunion et Réunion Prospective Compétences le mercredi 24 avril 2024
- Participation aux travaux d'élaboration du CPRDFOP avec la Région
- Travaux nationaux avec France Compétences et l'ARF
- Auditions avec l'Université dans le cadre de l'élaboration de la contribution préalable du CESER au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)

2024
LES CHIFFRES CLÉS



Cap vers 2025

Le 30 avril 2025, les membres du CESER ont adopté à l'unanimité la **Nouvelle société réunionnaise** : une trajectoire partagée pour repenser La Réunion à l'horizon 2050.

Un cap commun, une méthode, une dynamique collective.



Habiter
autrement,

Agir
ensemble,

Penser
en commun



La
Nouvelle
Société
Réunionnaise

CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE